

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2016

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU (1.1 et à partir du 2.3), Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Marion CHERRIER (à partir du point 1.2), Isabelle FIDALGO, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Véronique DALLEAU à Monsieur Vincent CALVO, Monsieur Jean-Noël MOINE à Monsieur Stéphane CHOUIN, Madame Frédérique de LIGNIÈRES à Madame Marion CHERRIER, Madame Chloé BORYSKO à Madame Linda RAULT, Madame Manuela CHARTIER à Monsieur Jean-Frédéric OUVRY, Monsieur Marc BRYNHOLE à Madame Colette ROUSSEAU, Monsieur Thierry MONTALIEU à Monsieur Dominique DESSAGNES.

Absentes excusées : Madame Marion CHERRIER (1.1), Madame Nicole BOILEAU (du 1.2 au 2.2).

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

L'an deux mille seize et le vendredi 1^{er} juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum, **MADAME LE MAIRE**, déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2016 sera approuvé lors de la prochaine séance afin que des réponses soient apportées aux questions posées par le groupe de l'opposition.

1 ADMINISTRATION GENERALE

1-1 **Adoption du Schéma départemental de coopération intercommunale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable sur le projet de périmètre portant extension de la Communauté de communes des Portes de Sologne à la commune de Jouy le Potier.

1-2 **Legs PIERRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **OCTROYE** la somme de 152,45 € à Madame Elsa RENAULT, épouse LAFRAM, dans le cadre du Legs Pierre.

1-3 **Fourrière départementale : mandat donné à l'AML pour la création d'une nouvelle structure**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SE DECLARE** favorable à la création d'une structure intercommunale, permettant de répondre aux obligations imposées aux communes sur l'errance et la divagation des animaux et confie à l'AML l'étude et la coordination de ce projet.

2 DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS

2-1 **Adhésion au service de paiement en ligne TIPI**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion au service de paiement en ligne des titres de recettes par le dispositif TIPI.

- 2-2 Fixation de la durée d'amortissement comptable du matériel et outillage d'incendie et de défense civile et modification du tableau relatif aux durées d'amortissement des immobilisations.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE la proposition d'amortissement complémentaire de 8 ans pour le matériel et l'outillage d'incendie et de défense civile.
- 2-3 Admission en non valeurs**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADMET en non valeurs les créances irrécouvrables, pour la somme de 8 412,35 €.
- 2-4 Participation au FAJ et au FUL exercice 2016**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de participer au FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), à hauteur de 440,76 € et au FUL (Fonds unifié logement), à hauteur de 2 864,94 € pour l'année 2016.
- 2-5 Modification des tarifs du camping municipal du Cosson – saison 2016**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe du versement d'arrhes à hauteur de 30 % du montant complet de la location sur les locations par VACAF, ainsi que pour les yourtes et bungalows toilés.
- 2-6 Avenant n°5 relatif au marché n°2009/024 portant sur la maintenance globale des installations d'éclairage public et installations connexes**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant relatif à la maintenance globale des installations d'éclairage public et installations connexes, pour une durée de 10 ans, soit une augmentation du montant du marché de 5 021,57 € HT.
- 2-7 Mandat au GIP CENTR'ACHAT pour la passation du futur marché de fourniture de gaz**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE mandat au GIP Centr'Achats pour la passation du futur marché de fourniture de gaz pour les années 2017 et 2018.
- 2-8 Avenant au lot n°2 du marché de travaux 2014025 relatif à la « création d'un bassin d'orage Chemin de la Croix d'Alvault »**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2 du marché de travaux relatif à la « création d'un bassin d'orage Chemin de la Croix d'Alvault », pour un montant de 14 885,54 € TTC.
- 2-9 Demande de subvention à la Préfecture, au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements ou géologiques.
- 2-10 Demande de subvention au Conseil Départemental du Loiret, au titre du fonds départemental d'aide à la réparation d'ouvrages et d'infrastructures communaux et intercommunaux endommagés par les intempéries de juin 2016**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du fonds départemental d'aide à la réparation d'ouvrages et d'infrastructures communaux et intercommunaux endommagés par les intempéries de juin 2016.
- 2-11 Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'un espace sportif et associatif**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre de l'Espace Sportif et Associatif.

2-12 Demande de subvention au titre du produit des amendes de police

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Loiret dans le cadre du produit des amendes de police, pour l'année 2016.

2-13 Demande de subvention au titre des redevances des mines sur le pétrole

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre des redevances des mines sur le pétrole, pour l'année 2016.

3 ENFANCE JEUNESSE

3-1 Règlement intérieur unique des activités périscolaires et extrascolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le projet de règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2016.

4 DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

4-1 Rapport d'activité 2015 du délégataire et RPQS pour le service public d'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, PREND ACTE du rapport d'activité 2015 du délégataire et RPQS pour le service public d'assainissement.

4-2 Rapport d'activité 2015 du délégataire et RPQS pour le service public de l'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, PREND ACTE du rapport d'activité 2015 du délégataire et RPQS pour le service public de l'eau.

4-3 Etablissement d'une convention de servitudes avec ERDF pour l'implantation d'une canalisation souterraine sur les parcelles communales AH 1165 et AH 939

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'établissement d'une convention de servitudes avec ERDF pour l'implantation d'une canalisation souterraine pour permettre la pose d'une canalisation basse tension ainsi que ses accessoires.

5 RESSOURCES HUMAINES

5-1 Recrutements en emplois d'avenir

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, PROCEDE au recrutement de trois agents en emploi d'avenir.

5-2 Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, MODIFIE le tableau des effectifs.

5-3 Contrats pour accroissement saisonnier d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, RECRUTE des agents en accroissement saisonnier d'activité à la Direction de l'Education ainsi qu'à la Direction des Sports et de la Vie Associative pour les estivales du Cosson 2016.

5-4 Contrats en renfort au sein de la Police Municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, RECRUTE deux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) pour une durée initiale de 6 mois, renouvelable dans la limite de 12 mois, en renfort au sein de la Police Municipale.

5-5 Fixation des ratios d'avancement de grade

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE à 100 % le taux de promotion applicable, au sein de la Collectivité, aux agents remplissant l'ensemble des conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur.

5-6 Adhésion à la Convention Retraite du Centre de Gestion du Loiret

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la signature de la Convention retraite avec le Centre de Gestion du Loiret.

5-7 Conventions de mise à disposition des agents communautaires du complexe aquatique du Cosson auprès de la Ville de La Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les dispositions de mise à disposition de 4 agents du complexe aquatique et autorise Madame le Maire à signer les conventions.

QUESTION DIVERSE

5-8 Information sur la consultation organisée pour l'adhésion au CNAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, PREND ACTE des résultats de la consultation organisée pour l'adhésion au CNAS.

QUESTIONS ORALES

Selon l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal du 25 juin 2014, les Conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la Commune. Elles ne donnent pas lieu à des débats.

Questions orales posées par le groupe de l'opposition :

- « Plan de circulation autour de la halle »,
- « Suppression de l'abattement général à la base pour la taxe d'habitation 2017 »,
- « Invitation des élus de l'opposition aux manifestations communales »,
- « Avenir de l'Agenda 21 »,
- « Règles pour l'utilisation de l'EMS »,
- « Fête de la musique ».

Les réponses sont données en séance de Conseil Municipal par Madame le Maire ou les Elus concernés par chaque point.

La Ferté St-Aubin, le 4 juillet 2016

Le Maire,
Constance de Pélichy

